

Ecrit par le 22 novembre 2024

Parc naturel régional du Luberon : le projet de Charte pour 2025-2040 validé



Depuis trois ans, le nouveau projet de Charte pour 2025-2040 pour le Parc naturel régional du Luberon est préparé en concertation avec la Région Sud, le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence, les communes et les intercommunalités, mais aussi avec les acteurs locaux. Cette Charte vient d'être approuvée par vote du Comité syndical du Parc.

L'objectif du Parc naturel régional du Luberon pour les années à venir est d'anticiper les évolutions environnementales, sociétales, climatiques et économiques afin de les atténuer ou de s'y adapter. Le projet consiste à mettre en place des solutions pour léguer des patrimoines, des ressources et des outils

Écrit par le 22 novembre 2024

aux générations futures, leur permettant à leur tour de transmettre un territoire préservé, habité et dynamique.

Les contours de ce projet se déclinent en six défis :

- Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire.
- Organiser le territoire pour faire des singularités un atout.
- Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant.
- Promouvoir un développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux.
- Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux.
- Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire.

« Avec ces six défis à relever et les deux axes forts que sont la lutte contre le changement climatique et le maintien de la biodiversité, nous préparons l'avenir des générations futures, l'après 2040 », déclare Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse et présidente du Parc naturel régional du Luberon.

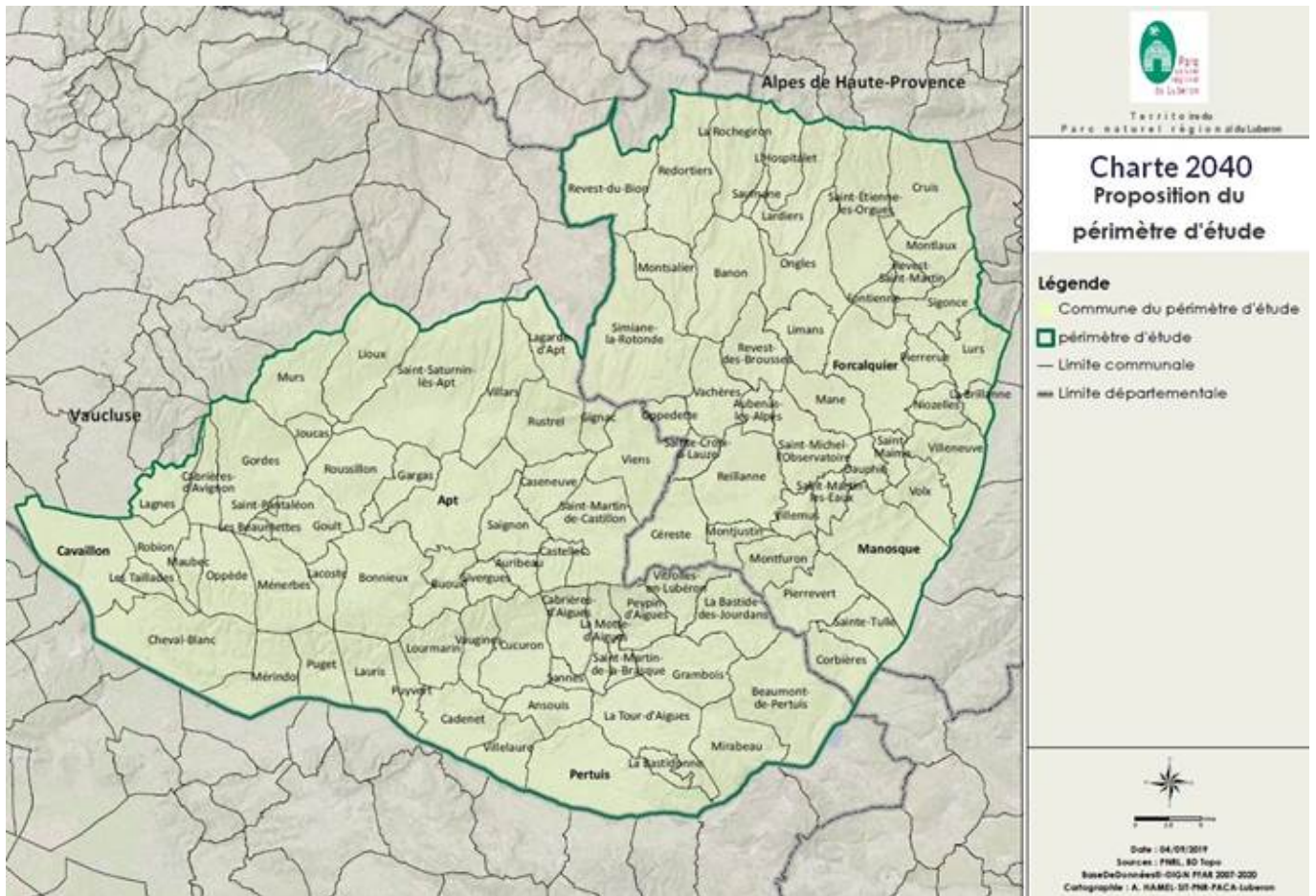
Et en attendant 2025 ?

Avant que la Charte ne soit réellement mise en place, le Parc naturel régional du Luberon doit passer plusieurs étapes telles que l'examen de la Charte par l'État et la visite des rapporteurs, qui se feront en novembre 2022. Le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux (FPNRF) donneront leur avis en début d'année 2023, suivi de l'avis motivé du Préfet de région.

La Région ne pourra valider le projet qu'en 2023. S'ensuivra l'avis de l'Autorité environnementale en août 2023, puis une enquête publique le mois suivant. Suite à l'examen final, il y aura l'avis du Ministre en juillet 2024, suivi de l'approbation de la Charte et du périmètre par la Région en fin d'année 2025 pour enfin parvenir au décret de classement du Parc naturel régional par le Premier ministre en avril 2025.

Les 100 communes du Luberon et du versant sud de la montagne de Lure, et les intercommunalités, sont aussi invitées à participer au projet auquel le Parc leur propose d'adhérer. En début d'année 2025, elles pourront librement et volontairement décider d'approuver la Charte aux côtés de la Région et des départements de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence.

Écrit par le 22 novembre 2024



V.A.